

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°8-2020-105

ARDENNES

PUBLIÉ LE 30 OCTOBRE 2020

Sommaire

DDT 08

	8-2020-10-26-007 - arrêté n° 2020-672 agréant la SNC DU PLUMET A FALAISE en tant	
	qu'entreprise réalisant des vidanges des installations d'assainissement non collectif et	
	prenant en charge le transport jusqu'au lieu d'élimination des matières extraites. (4 pages)	Page 3
	8-2020-10-26-006 - Arrêté n° 2020-673 agréant Monsieur MORANT Dominique à	
	LEPRON LES VALLEES en tant qu'entreprise réalisant des vidanges des installations	
	d'assainissement non collectif et prenant en charge le transport jusqu'au lieu d'élimination	
	des matières extraites. (3 pages)	Page 8
D	IRECCTE 08	
	8-2020-10-22-001 - Décistion relative à l'affectation des agents de contrôle dans l'unité de	
	contrôle des Ardennes et à la gestion des intérims au 01112020 (2 pages)	Page 12
P	réfecture 08	
	8-2020-10-26-002 - Arrêté 2020-687 du 26 octobre 2020 fixant la liste des membres de la	
	commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) dans sa formation	
	plénière (6 pages)	Page 15
	8-2020-10-26-005 - Arrêté 2020-690 fixant les listes électorales pour le renouvellement	
	des représentants des communes et des EPCI à fiscalité propre au conseil supérieur de la	
	fonction publique territoriale (CSFPT) (14 pages)	Page 22
	8-2020-10-27-001 - Arrêté portant désignation du comptable par intérim de la trésorerie de	
	Fumay (2 pages)	Page 37
	8-2020-10-22-002 - arrêté portant modification de la CDPPT (4 pages)	Page 40

DDT 08

8-2020-10-26-007

arrêté n° 2020-672 agréant la SNC DU PLUMET A FALAISE en tant qu'entreprise réalisant des vidanges des installations d'assainissement non collectif et prenant en charge le transport jusqu'au lieu d'élimination des matières extraites.



Liberté Égalité Fraternité

Arrêté n° 2020 - 672

agréant la SNC DU PLUMET à FALAISE en tant qu'entreprise réalisant des vidanges des installations d'assainissement non collectif et prenant en charge le transport jusqu'au lieu d'élimination des matières extraites

Le Préfet des Ardennes, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles R.211-25 à R.211-45, R.214-5 et R.541-50 à R 541-61;

Vù le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2224-8;

Vu le code de la santé publique, notamment son article L.1331-1-1;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements ;

Vu le décret modifié n° 2015-710 du 7 mai 2015 portant charte de déconcentration ;

Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié par le décret n°2020-1050 du 14 août 2020 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 1998 modifié par l'arrêté du 3 juin 1998 fixant les prescriptions techniques applicables aux épandages de boues sur les sols agricoles ;

Vu l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 3 décembre 2010 définissant les modalités d'agrément des entreprises réalisant les vidanges et prenant en charge le transport et l'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 mars 2007 portant répartition des compétences de police de l'eau et des milieux aquatiques entre les services de l'Etat dans le département des Ardennes ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-885 du 27 décembre 2019 portant délégation de signature à Maryse LAUNOIS, directrice départementale des territoires des Ardennes ;

Vu la demande d'agrément recue complète le 1^{er} juillet 2020, présentée par la SNC DU PLUMET :

Vu les pièces présentées à l'appui de ladite demande, comprenant notamment :

- une fiche comportant les informations nécessaires à l'identification du demandeur;
- un engagement à respecter les obligations qui incombent à la personne agréée;
- une fiche de renseignements sur les moyens mis en œuvre pour assurer la vidange, le transport et l'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif
- la quantité maximale annuelle de matière pour laquelle l'agrément est demandé;
- les documents permettant de justifier d'un accès spécifique à une ou plusieurs filières d'élimination des matières de vidange et d'assurer un suivi des vidanges effectuées ;

Page 1/4

Vu l'avis de l'agence régionale de santé en date du 2 juin 2020 ;

Considérant que l'ensemble des pièces mentionnées à l'annexe 1 de l'arrêté du 7 septembre 2009 susvisé ont été délivrées par le demandeur ;

Considérant que la demande d'agrément indique la quantité maximale annuelle de matières pour laquelle l'agrément est demandé et justifie, pour cette même quantité, d'un accès spécifique à une ou plusieurs filières d'élimination des matières de vidange ;

ARRÊTE

Article 1er : Objet de l'agrément

La SNC DU PLUMET – 94, rue Notre Dame – 08400 FALAISE immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 881 323 240 est agréée pour la vidange, le transport et l'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif sous le numéro ANC 2020-004.

Le récépissé de déclaration relatif à l'activité de transport par route, de négoce et de courtage de déchets non dangereux figure en annexe I du présent arrêté.

Article 2 : Élimination des matières de vidange

Les matières de vidange épandues seront strictement d'origine domestique.

La quantité totale épandue devra être au maximum de 145m³/an à la dose maximale de 20 m³/ha sur les parcelles en terres labourables suivantes :

Commune	Références cadastrales	Surface totale (ha)	Surface épandable (ha)
FALAISE	ZD N°45,46 et 48	4,48	4,48
FALAISE	ZA N°37	1,70	1,70
FALAISE	ZA N°33 et 34	4,80	4,80
VOUZIERS	AK N°80	16,20	16,06
FALAISE	ZB N°19 et 20	4,39	4,39
FALAISE	ZB N°48	4,00	4,00
VOUZIERS	AK N°88	9,60	9,31
TOTAL		45,17	44,74

Article 3 : Validité de l'agrément

Le présent agrément est valide jusqu'au 26 octobre 2030.

Article 4: Information des tiers

Le présent arrêté sera :

- affiché dans les communes de FALAISE et VOUZIERS pendant une durée d'un mois. Un procès verbal constatant cet affichage sera dressé par le maire et communiqué au service chargé de la police de l'eau ;
- publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et des services déconcentrés de l'État ;
- publié sur la liste des personnes agréées pour réaliser des vidanges sur le site internet de l'Etat.

Article 5 : Exécution de l'arrêté

Le secrétaire général de la préfecture des Ardennes, la directrice départementale des territoires sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Charleville-Mézières, le 26/10/2020

Pour la directrice départementale des territoires,

le chef de l'unité eau,

Bernard BILLARD

Délais et voies de recours

Dans le délai de recours de deux mois à compter de la publication du présent arrêté, peut être introduit :

- soit un recours gracieux, adressé à Monsieur le Préfet des Ardennes 1 place de la préfecture BP 60002 08005 Charleville-Mézières cedex
- soit un recours hiérarchique, adressé à M. le Ministre de l'intérieur place Beauvau 75800 PARIS

Page 3/4

Page 4/4

DDT 08

8-2020-10-26-006

Arrêté n° 2020-673 agréant Monsieur MORANT Dominique à LEPRON LES VALLEES en tant qu'entreprise réalisant des vidanges des installations d'assainissement non collectif et prenant en charge le transport jusqu'au lieu d'élimination des matières extraites.



Évalité

Arrêté n° 2020 - 673

agréant Monsieur MORANT Dominique à LEPRON LES VALLEES en tant qu'entreprise réalisant des vidanges des installations d'assainissement non collectif et prenant en charge le transport jusqu'au lieu d'élimination des matières extraites

> Le Préfet des Ardennes. Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles R.211-25 à R.211-45, R.214-5 et R.541-50 à R 541-61:

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2224-8;

Vu le code de la santé publique, notamment son article L.1331-1-1;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements ;

Vu le décret modifié n° 2015-710 du 7 mai 2015 portant charte de déconcentration ;

Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié par le décret n°2020-1050 du 14 août 2020 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 1998 modifié par l'arrêté du 3 juin 1998 fixant les prescriptions techniques applicables aux épandages de boues sur les sols agricoles ;

Vu l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 3 décembre 2010 définissant les modalités d'agrément des entreprises réalisant les vidanges et prenant en charge le transport et l'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 mars 2007 portant répartition des compétences de police de l'eau et des milieux aquatiques entre les services de l'Etat dans le département des Ardennes ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-885 du 27 décembre 2019 portant délégation de signature à Maryse LAUNOIS, directrice départementale des territoires des Ardennes ;

Vu la demande d'agrément reçue complète le 13 mai 2020, présentée par Monsieur MORANT Dominique:

Vu les pièces présentées à l'appui de ladite demande, comprenant notamment :

- une fiche comportant les informations nécessaires à l'identification du demandeur;
- un engagement à respecter les obligations qui incombent à la personne agréée ;
- une fiche de renseignements sur les moyens mis en œuvre pour assurer la vidange, le transport et l'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif
- la quantité maximale annuelle de matière pour laquelle l'agrément est demandé ;
- les documents permettant de justifier d'un accès spécifique à une ou plusieurs filières d'élimination des matières de vidange et d'assurer un suivi des vidanges effectuées;

Page 1/3

Vu l'avis de l'agence régionale de santé en date du 26 mai 2020 ;

Considérant que l'ensemble des pièces mentionnées à l'annexe 1 de l'arrêté du 7 septembre 2009 susvisé ont été délivrées par le demandeur ;

Considérant que la demande d'agrément indique la quantité maximale annuelle de matières pour laquelle l'agrément est demandé et justifie, pour cette même quantité, d'un accès spécifique à une ou plusieurs filières d'élimination des matières de vidange ;

ARRÊTE

Article 1er : Objet de l'agrément

Monsieur MORANT Dominique – 8, rue de l'église – 08150 LEPRON LES VALLEES est agréé pour la vidange, le transport et l'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif sous le numéro ANC 2020-005.

Le récépissé de déclaration relatif à l'activité de transport par route, de négoce et de courtage de déchets non dangereux figure en annexe I du présent arrêté.

Article 2 : Élimination des matières de vidange

Les matières de vidange épandues seront strictement d'origine domestique.

La quantité totale épandue devra être au maximum de 70m³/an à la dose maximale de 20 m³/ha sur les parcelles en terres labourables suivantes :

Commune	Références cadastrales	Surface totale (ha)	Surface épandable (ha)
LEPRON LES VALLEES	ZB N°38	12,12	9,56
AUBIGNY LES POTHEES	YB N°17 à 19 – OB N°177 à 179, 240, 582 et 583	9,57	9,57
TOTAL		21,69	19,13

Article 3 : Validité de l'agrément

Le présent agrément est valide jusqu'au 26 octobre 2030.

Article 4: Information des tiers

Le présent arrêté sera :

- affiché dans les communes de LEPRON LES VALLEES et AUBIGNY LES POTHEES pendant une durée d'un mois. Un procès verbal constatant cet affichage sera dressé par le maire et communiqué au service chargé de la police de l'eau;
- publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et des services déconcentrés de l'État;
- publié sur la liste des personnes agréées pour réaliser des vidanges sur le site internet de l'Etat.

Article 5 : Exécution de l'arrêté

Le secrétaire général de la préfecture des Ardennes, la directrice départementale des territoires sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Charleville-Mézières, le 26/10/2020

Pour la directrice départementale des territoires,

le chef de l'unité eau,

BILLARD

Délais et voies de recours

Dans le délai de recours de deux mois à compter de la publication du présent arrêté, peut être introduit :

- soit un recours gracieux, adressé à Monsieur le Préfet des Ardennes 1 place de la préfecture BP 60002 08005 Charleville-Mézières cedex
- soit un recours hiérarchique, adressé à M. le Ministre de l'intérieur place Beauvau 75800 PARIS
- soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne 25 rue du Lycée
- 51036 Châlons-en-Champagne cedex ou par l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet : www.telerecours.fr

À '

Page 3/3

DIRECCTE 08

8-2020-10-22-001

Décistion relative à l'affectation des agents de contrôle dans l'unité de contrôle des Ardennes et à la gestion des intérims au 01112020



Liberté Égalisé Fraternité

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Grand Est

Unité Départementale des Ardennes

Décision relative à l'affectation des agents de contrôle dans l'unité de contrôle des Ardennes et à la gestion des intérims dans le département des Ardennes

Le Responsable

de l'Unité Départementale des Ardennes de la DIRECCTE Grand Est,

VU le code du travail, notamment ses articles R.8122-3 et suivants;

VU le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail,

VU le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail,

VU le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

VU l'arrêté ministériel du 26 mai 2014 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

VU l'arrêté interministériel du 24 juin 2014 portant dérogation à la création dans chaque département d'une section d'inspection du travail compétente dans les exploitations, entreprises et établissements agricoles ;

VU l'arrêté Ministériel du 7 avril 2020 portant nomination de Monsieur Noël QUIPOURT, en qualité de responsable de l'unité territoriale des Ardennes de la Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Grand-Est;

VU l'arrêté n° 2020/28 de la Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand-Est en date du 15 avril 2020 portant délégation de signature en matière d'administration générale ;

VU l'arrêté cadre n° 2018/57 en date du 17 décembre 2018 portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la région Grand-Est;

VU l'arrêté en date du 7 octobre 2020 portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail du département des Ardennes;

DECIDE

Article 1: A compter du 1^{er} novembre 2020, les inspecteurs du travail dont les noms suivent sont chargés des actions d'inspection du travail dans les entreprises relevant des sections d'inspection du travail composant l'unité de contrôle du département :

Section n°1: M. LEDEME Bruno, inspecteur du travail,

Section n°2: Mme GERNELLE Christine, inspectrice du travail,

Section n°3: Mme LEPORCQ Christine, inspectrice du travail,

Section n°4: M. TOP François, inspecteur du travail,

Section n°5: Mme AUPRETRE-MERIDA Vanessa, inspectrice du travail,

Section n°6: M. TOP François, inspecteur du travail par intérim,

Section n°7: Mme REMACLY Christel, inspectrice du travail.

Article 2: En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou plusieurs agents de contrôle désignés à l'article 1 ci-dessus, l'intérim est organisé selon les modalités ci-après :

L'intérim de M. LEDEME est assuré, dans l'ordre, par M. TOP, par Mme REMACLY, par Mme LEPORCQ puis par Mme GERNELLE.

L'intérim de Mme GERNELLE est assuré, dans l'ordre, par Mme AUPRETRE-MERIDA, par M. LEDEME, par Mme LEPORCQ puis par Mme REMACLY.

L'intérim de Mme LEPORCQ est assuré, dans l'ordre, par M. LEDEME, par M. TOP, par Mme REMACLY puis par Mme AUPRETRE-MERIDA.

L'intérim de M. TOP est assuré, dans l'ordre, par Mme GERNELLE, par Mme AUPRETRE-MERIDA, par Mme REMACLY puis par Mme LEPORCQ.

L'intérim de Mme AUPETRE-MERIDA est assuré dans l'ordre par Mme GERNELLE, M. TOP, par Mme REMACLY puis par Mme LEPORCQ.

L'intérim de Mme REMACLY est assuré dans l'ordre par M. LEDEME, par Mme GERNELLE, par Mme LEPORCQ puis par M. TOP.

Article 3: en cas d'absence ou d'empêchement simultané des inspecteurs du travail, l'intérim sera assuré par Monsieur Noël QUIPOURT, Responsable de l'Unité départementale des Ardennes.

Article 4 : La présente décision annule et remplace la précédente décision en date du 27 mai 2020 ; elle est publiée au recueil des actes administratifs du département.

Charleville-Mézières, le 22 octobre 2020

P/ La DIRECCTE Grand Est et par délégation, Le Responsable de l'Unité Départementale des Ardennes,

Noël QUIPOURT

Préfecture 08

8-2020-10-26-002

Arrêté 2020-687 du 26 octobre 2020 fixant la liste des membres de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) dans sa formation plénière



Direction de la citoyenneté et de la légalité Bureau du contrôle de légalité et de l'intercommunalité

ARRETE N° 2020 - 687

FIXANT LA LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (CDCI) DANS SA FORMATION PLENIERE

LE PREFET DES ARDENNES, Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5211-42 à L. 5211-45, et R. 5211-19 à R. 5211-40 ;

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 7 novembre 2019 nommant M. Jean-Sébastien LAMONTAGNE en qualité de préfet des Ardennes ;

VU la circulaire NOR TERB2020473C du 30 juillet 2020 relative aux modalités de composition et de fonctionnement de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI);

VU l'arrêté préfectoral n° 2018-595 du 22 octobre 2018 fixant la liste des membres de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) dans sa formation plénière ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2020-499 du 7 août 2020 relatif à la constitution et à la répartition par collèges de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI), formations plénière et restreinte ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2020-611 du 23 septembre 2020 portant organisation de l'élection des représentants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes au sein de la CDCI, en formation plénière ;

VU la désignation par la commission permanente de la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine, le 26 février 2016, de ses représentants au sein de la CDCI des Ardennes ;

VU la désignation par la commission permanente du conseil départemental des Ardennes, le 10 novembre 2017, de ses représentants au sein de la CDCI des Ardennes ;

VU la liste unique par collège déposée par l'association des maires du département des Ardennes à la préfecture le 9 octobre 2020 ;

CONSIDERANT que pour chacun des cinq collèges concernés (collège des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département, collège des cinq communes les plus peuplées, collège des autres communes du département, collège des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, collège des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes), l'association des maires du département des Ardennes a déposé une seule liste élaborée avec les deux autres associations des maires des Ardennes (union des maires des Ardennes et association des maires ruraux ardennais) le 9 octobre 2020 ;

CONSIDERANT qu'il n'y a eu aucune autre candidature individuelle ou collective arrivée dans les délais, soit avant le 9 octobre 2020 à 16h30 ;

CONSIDERANT que dans un tel cas, conformément aux dispositions des articles L. 5211-43 et R. 5211-24 du code général des collectivités territoriales, il n'y a pas lieu d'organiser d'élection et qu'il appartient au préfet de désigner les représentants devant siéger à la CDCI pour ces différents collèges ;

CONSIDERANT que l'ensemble des procédures légales ont été respectées :

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture des Ardennes ;

ARRETE:

ARTICLE 1er: Sont désignés pour siéger au sein de la commission départementale de coopération intercommunale des Ardennes :

1) Représentants des communes : 21 membres

- Collège des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département : 8 sièges
 - > Philippe CANOT, maire de Sécheval
 - Régis DEPAIX, maire de Montcornet
 - Michel NORMAND, maire de Belval
 - André MALVAUX, maire de Pauvres
 - Lionel VUIBERT, maire de Faissault
 - > Pierre LAURENT-CHAUVET, maire de Champigneulle

- Marie-Claire DORE, maire de Marby
- Claude REGNIER, maire de Herpy l'Arlésienne

Lorsque le siège d'un membre devient vacant à la suite du décès de celui-ci, de sa démission en tant que membre de la CDCI ou de la perte de la qualité au titre de laquelle il a été désigné, il est attribué pour la durée du mandat restant à courir au premier candidat non élu figurant sur la même liste.

Les suivants de la liste dont les noms figurent ci-dessous n'ont pas la qualité de suppléants :

- Arlette BRACONNIER, maire de Sachy
- Nicolas POIRET, maire de Warnécourt
- Ludovic SINET, adjoint au maire de Houldizy
- Hubert OUDIN, maire de Semide

Collège des cinq communes les plus peuplées du département : 6 sièges

- Boris RAVIGNON, maire de Charleville-Mézières
- Didier HERBILLON, maire de Sedan
- Thierry CHEVALLOT-BEROUX, adjoint au maire de Rethel
- > Robert ITUCCI, maire de Givet
- > Daniel DURBECQ, maire de Revin
- > Armelle LEQUEUX, adjointe au maire de Charleville-Mézières

Lorsque le siège d'un membre devient vacant à la suite du décès de celui-ci, de sa démission en tant que membre de la CDCI ou de la perte de la qualité au titre de laquelle il a été désigné, il est attribué pour la durée du mandat restant à courir au premier candidat non élu figurant sur la même liste.

Les suivants de la liste dont les noms figurent ci-dessous n'ont pas la qualité de suppléants :

- Franck MARCOT, conseiller municipal de Sedan
- > Sylvie MASSON, adjointe au maire de Rethel
- Dominique HAMAIDE, adjoint au maire de Givet

• Collège des autres communes du département : 7 sièges

- Philippe DECOBERT, maire de Aiglemont
- Christian MOUGIN, maire de Maubert-Fontaine
- Jean-Marie OUDART, maire de Poix-Terron
- > Michel KOCIUBA, maire de Sault-lès-Rethel
- André GODIN, maire de Glaire
- Yann DUGARD, maire de Vouziers
- Annie JACQUET, maire de Renwez

Lorsque le siège d'un membre devient vacant à la suite du décès de celui-ci, de sa démission en tant que membre de la CDCI ou de la perte de la qualité au titre de laquelle il a été désigné, il est attribué pour la durée du mandat restant à courir au premier candidat non élu figurant sur la même liste.

Les suivants de la liste dont les noms figurent ci-dessous n'ont pas la qualité de suppléants

- Béatrice CARDON, maire de Signy-le-Petit
- Florian LECOULTRE, maire de Nouzonville

- Théodor LUKOWSKI, maire de Blagny
- Romain PIATKOWSKI, maire de Neuflize

2) Représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre : 13 sièges

- Renaud AVERLY, président de la communauté de communes du Pays rethélois ;
- Denis BINET, vice-président de la communauté de communes Vallées et plateau d'Ardenne ;
- Bernard BLAIMONT, président de la communauté de communes des Crêtes préardennaises;
- Bernard DEKENS, président de la communauté de communes Ardenne rives de Meuse ;
- Kevin GENGOUX, vice-président de la communauté de communes Vallées et plateau d'Ardenne
- Benoît SINGLIT, président de la communauté de communes de l'Argonne ardennaise;
- > Miguel LEROY, président de la communauté de communes Ardennes Thiérache;
- Maxime VILLA, conseiller communautaire de la communauté d'agglomération Ardenne Métropole;
- Jean-Luc PINTEAUX, conseiller communautaire de la communauté d'agglomération Ardenne Métropole;
- Dominique WAFFLARD, conseiller communautaire de la communauté d'agglomération Ardenne Métropole;
- Emmanuel BRODEUR, vice-président de la communauté de communes du Pays rethélois;
- Jean-Claude JACQUEMART, vice-président de la communauté de communes Ardenne rives de Meuse ;
- Frédéric LATOUR, président de la communauté de communes des Portes du Luxembourg.

Lorsque le siège d'un membre devient vacant à la suite du décès de celui-ci, de sa démission en tant que membre de la CDCI ou de la perte de la qualité au titre de laquelle il a été désigné, il est attribué pour la durée du mandat restant à courir au premier candidat non élu figurant sur la même liste.

Les suivants de la liste dont les noms figurent ci-dessous n'ont pas la qualité de suppléants :

- Catherine JOLY, vice-présidente de la communauté de communes Vallées et plateau d'Ardenne;
- Jean-Yves LAGNEAUX, vice-président de la communauté de communes Ardennes Thiérache;
- Ludovic BEAURAIN, vice-président de la communauté de communes des Portes du Luxembourg;

- Roland CANIVENQ, vice-président de la communauté de communes de l'Argonne ardennaise :
- Daniel THOMAS, vice-président de la communauté de communes des Crêtes préardennaises;
- David POTIER, vice-président de la communauté de communes du Pays rethélois ;
- Marzia DEBONI, conseillère communautaire de la communauté d'agglomération Ardenne Métropole.

3) Représentants des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes : 2 sièges

- Francis SIGNORET, président de VALODEA
- Marc WATHY, président du syndicat forestier du Paquis

Lorsque le siège d'un membre devient vacant à la suite du décès de celui-ci, de sa démission en tant que membre de la CDCI ou de la perte de la qualité au titre de laquelle il a été désigné, il est attribué pour la durée du mandat restant à courir au premier candidat non élu figurant sur la même liste.

Le suivant de la liste dont le nom figure ci-dessous n'a pas la qualité de suppléant :

Luc LALLOUETTE, président de la Fédération Départementale d'Energie des Ardennes (FDEA)

4) Représentants du conseil départemental : 4 sièges

- Benoît HURE, conseiller départemental
- > Anne DUMAY, 1ère vice-présidente du conseil départemental
- > Joseph AFRIBO, conseiller départemental
- > Sylvie TORDO, conseillère départementale

Lorsque le siège d'un membre devient vacant à la suite du décès de celui-ci, de sa démission en tant que membre de la CDCI ou de la perte de la qualité au titre de laquelle il a été désigné, il est attribué pour la durée du mandat restant à courir au premier candidat non élu figurant sur la même liste.

Les suivants de la liste dont les noms figurent ci-dessous n'ont pas la qualité de suppléants :

- Françoise JEANNELLE, conseillère départementale
- > Noëlle DEVIE, vice-présidente du conseil départemental

5) Représentants du conseil régional : 2 sièges

- Pascale GAILLOT, vice-présidente du conseil régional
- Christine NOIRET-RICHET, conseillère régionale

Lorsque le siège d'un membre devient vacant à la suite du décès de celui-ci, de sa démission en tant que membre de la CDCI ou de la perte de la qualité au titre de laquelle il a été désigné, il est attribué pour la durée du mandat restant à courir au premier candidat non élu figurant sur la même liste.

Le suivant de la liste dont le nom figure ci-dessous n'a pas la qualité de suppléant :

Jean-Luc WARSMANN, conseiller régional

ARTICLE 2 : Un prochain arrêté fixera la composition de la commission départementale de coopération intercommunale à la suite de l'élection des représentants du conseil départemental et du conseil régional à la CDCI qui interviendra à l'issue des prochaines échéances électorales les concernant.

ARTICLE 3 : L'arrêté préfectoral n° 2018-595 du 22 octobre 2018 fixant la liste des membres de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) dans sa formation plénière est abrogé.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de la préfecture des Ardennes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat des Ardennes et notifié aux présidents de l'association des maires du département des Ardennes, de l'union des maires des Ardennes, de l'association des maires ruraux des Ardennes et dont copie sera adressée aux sous-préfets d'arrondissement.

Charleville-Mézières, le 2 6 OCT, 2020

Le préfet,

Jean-Sébastien LAMONTAGN

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans le délai maximal de deux mois.

Le recours s'effectue par saisine du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, 25 rue du Lycée - 51036 Châlons-en-Champagne Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr.

Il peut être précédé:

- soit d'un recours gracieux, adressé à M. le préfet des Ardennes, 1 place de la Préfecture BP 60002 08005 Charleville-Mézières Cedex,
- soit d'un recours hiérarchique, adressé à M. le Ministre de l'intérieur, place Beauvau 75 800 PARIS. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'administration pendant deux mois.

Préfecture 08

8-2020-10-26-005

Arrêté 2020-690 fixant les listes électorales pour le renouvellement des représentants des communes et des EPCI à fiscalité propre au conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT)



Direction de la citoyenneté et de la légalité Bureau du contrôle de légalité et de l'intercommunalité

ARRÊTÉ N° 2020 - 690

FIXANT LES LISTES ÉLECTORALES POUR LE RENOUVELLEMENT DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE A FISCALITÉ PROPRE AU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (CSFPT)

LE PREFET DES ARDENNES, Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 84-346 du 10 mai 1984 modifié relatif au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 7 novembre 2019 nommant M. Jean-Sébastien LAMONTAGNE en qualité de préfet des Ardennes ;

VU l'arrêté du 30 septembre 2020 fixant la date et les modalités d'organisation des élections pour le renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale :

CONSIDERANT que de nouveaux représentants pour les communes et les EPCI-FP doivent être élus au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale compte tenu du renouvellement général des conseils municipaux intervenu en 2020 ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture des Ardennes ;

ARRETE:

ARTICLE 1er : Collèges électoraux

Annexe 1 – Collège des maires des communes de moins de 20 000 habitants

Annexe 2 - Collège des présidents des EPCI-FP de moins de 20 000 habitants

ARTICLE 2: Le secrétaire général de la préfecture des Ardennes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État des Ardennes et notifié :

- aux maires des communes du département ;
- aux présidents des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre;
- au président de l'Association des Maires du Département des Ardennes ;
- au président de l'association UNIMAIR;
- au président de l'Association des Maires Ruraux Ardennais ;

et dont copie sera adressée aux sous-préfets d'arrondissement et au président du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Ardennes.

Charleville-Mézières, le

2 6 DCT. 2020

Le préfet,

Jean-Sébastien LAMONTAGNI

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans le délai maximal de deux mois.

Le recours s'effectue par saisine du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, 25 rue du Lycée - 51036 Châlons-en-Champagne Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr.

Il peut être précédé :

 soit d'un recours gracieux, adressé à M. le préfet des Ardennes, 1 place de la Préfecture -BP 60002 - 08005 Charleville-Mézières Cedex,

- soit d'un recours hiérarchique, adressé à M. le Ministre de l'intérieur, place Beauvau 75 800 PARIS. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'administration pendant deux mois.

Collège des maires des communes de moins de 20 000 habitants

Nom de la commune	Civilité	Maire	Adresse mairie	СР	Population totale	Nombre d'électeur
Acy-Romance	Monsieur	Gérard DESIRONT	40 rue des Trois Châteaux	08300	449	1
Aiglemont	Monsieur	Philippe DECOBERT	Place de la Mairie	08090	1 668	1
Aire	Monsieur	Olivier FLAUZAC	17 rue du Moulin	08190	224	1
Alincourt	Monsieur	Nicolas ETIQUE	2 place de l'Église	08310	152	1
Alland'Huy-et-Sausseuil	Monsieur	Cédric PATÉ	10 rue Charles Batteux	08130	249	1
Amagne	Monsieur	Laurent DESTRUMELLE	Place de la Mairie	08300	731	1
Ambly-Fleury	Monsieur	Jean-Luc HERY	9 rue des Ponts	08130	139	1
Anchamps	Monsieur	Michel COLCY	Rue du Commandant-Lefèvre	08500	221	1
Angecourt	Monsieur	Frédéric KRETZMEYER- ZALTANI	19 rue Saint-Médard	08450	396	1
Annelles	Madame	Anne CUIF	1 ruelle Gaillard	08310	147	1
Antheny	Madame	Nathalie GOUVERNEUR	7 Rue du Grand Puits	08260	104	1
Aouste	Monsieur	Xavier COFFART	19 rue du Château	08290	209	1
Apremont	Monsieur	Bernard DEGUY	Place de la Mairie	08250	120	1
Ardeuil-et-Montfauxelles	Monsieur	Fabrice MARCHAND	5 rue de l'Alin	08400	69	1
Arnicourt	Monsieur	Thomas SAMYN	4 Rue du Château	08300	160	1
Arreux	Monsieur	Emmanuel ROUSSEL	Grand'rue	08090	336	1
Artaise-le-Vivier	Monsieur	Fabien WARZEE	Grande rue Le Vivier	08390	67	1
Asfeld	Madame	Aline BEAUJARD	3 place Grand-Cour	08190	1 132	1
Attigny	Madame	Chantal HENRIET	1 place Charlemagne	08130	1 152	1
Aubigny-les-Pothées	Monsieur	Alain MALHERBE	4 cour du Chateau	08150	321	1
Auboncourt-Vauzelles	Monsieur	Benoît CARIER	1 place de l'Église	08270	103	1
Aubrives	Monsieur	Fabien PRIGNON	Place Louis-Debette	08320	929	1
Auflance	Monsieur	Jean-Marie TURCHI	8 rue Cocque	08370	89	1
Auge	Monsieur	Jean-Yves CHEVANNE	1 place de l'Église	08400	60	1
Aure	Monsieur	Cédric NICOLITCH	Rue Haute	08400	52	1
Aussonce	Monsieur	Bruno PONSIN	4 rue de la Mairie	08310	218	1
Authe	Madame	Sylvie LEFORT	1 rue My	08240	94	1
Autrecourt-et-Pourron	Monsieur	Brice PARISOT	69 Grand'rue	08210	348	1
Autruche	Madame	Anne SEMBENI	Passage de la mairie	08240	73	1
Autry	Monsieur	Pascal BOXEBELD	Place d'Autry	08250	125	1
Auvillers-les-Forges	Monsieur	Miguel LEROY	28 place de la Mairie	08260	887	1
Avançon	Monsieur	Yvan LEFEVRE	2 rue Achille-Monceau	08300	319	1
Avaux	Monsieur	Didier MARBY	6 place de l'Abbé-Haguenin	08190	479	1
Les Ayvelles	Monsieur	Philippe LEBRETON	53 rue de Sedan	08000	909	1
Baâlons	Monsieur	Raoul CHARBONNEAUX	Place de la Mairie	08430	215	1
Bairon et ses environs	Monsieur	Benoît SINGLIT	1 place de la Mairie	08390	1 058	1
Balan	Monsieur	Alban COLINET	Le Chesne Place de la Mairie	08200	1 648	1
Balham	Monsieur	Jean DURAND	2 bis rue Dubois-Crancé	08190	153	1
Ballay	Monsieur	Philippe THIRRIARD	21 Rue Notre-Dame	08400	296	1
Banogne-Recouvrance	Monsieur	Cyril CARRE	rue de l'eglise	08220	161	1
Bar-lès-Buzancy	Madame	Sophie PONTOISE	1 rue de la Mairie	08240	128	1

Barbaise	Monsieur	Michel BOUQUET	Rue des Brebis	08430	101	1
Barby	Monsieur	Christian NOIZET	20 rue Gerson	08300	419	1
Bayonville	Monsieur	Philippe ETIENNE	Grande rue	08240	104	1
Bazeilles	Monsieur	Francis BONNE	Place de la République	08140	2 612	1
Beaumont-en-Argonne	Monsieur	Francis CHAUMONT	Place de la Mairie	08210	439	1
Beffu-et-le-Morthomme	Madame	Laëtitia MARCHERAS	Place de la Mairie	08250	48	1
elleville-et-Châtillon-sur-Bar	Monsieur	Claude DEBOURCES	31 rue Principale	08240	322	1
Belval	Monsieur	Michel NORMAND	Place de l'Église	08090	228	1
Belval-Bois-des-Dames	Monsieur	Bruno JUILLET	Route départementale 4	08240	34	1
Bergnicourt	Monsieur	Cyrille MARQUES	13 rue Roizy	08300	286	1
La Berlière	Monsieur	Jean-Marc LOUIS	ruelle Charna	08240	41	1
Bertoncourt	Monsieur	Jean-Pierre BOIZET	rue de la croisette	08300	135	1
La Besace	Monsieur	Jean-Hugues LOUIS	1 rue de la Lurie	08450	141	1
Biermes	Monsieur	Daniel FLOQUET	Place Charpentier	08300	312	1
Bièvres	Monsieur	Michel VIGNOL	1 rue de la Mairie	08370	50	1
Bignicourt	Monsieur	Philippe CHARBEAUX	Place de la Mairie	08310	69	1
Blagny	Monsieur	Théodor LUKOWSKI	3 rue de l'Église	08110	1 209	1
Blanchefosse-et-Bay	Monsieur	Romuald PETIT	route des Autels	08290	152	1
Blanzy-la-Salonnaise	Madame	Marie-France FAVREAU	Place du 24e-Régiment- d'Infanterie	08190	350	1
Blombay	Madame	Nathalie TAVERNIER	1 rue du Fault	08260	141	1
Bogny-sur-Meuse	Monsieur	Kévin GENGOUX	Place de l'Hôtel-de-Ville	08120	5 174	1
Bossus-lès-Rumigny	Monsieur	Patrice CHAMPION	1 rue du Carbonet	08290	104	1
Bouconville	Monsieur	Dominique DUMANGE	1 rue de l'Église	08250	56	1
Boult-aux-Bois	Monsieur	Frédéric MATHIAS	5 rue de la Cadetière	08240	141	1
Boulzicourt	Monsieur	Pascal MAUROY	54 rue de la République	08410	977	1
Bourcq	Monsieur	Mathieu BOUILLON	2 Rue Haute	08400	53	1
Bourg-Fidèle	Monsieur	Eric ANDRY	7 bis rue Charles-de-Gaulle	08230	877	1
Bouvellemont	Monsieur	Vincent BERTRAND	17 Grande rue	08430	121	1
Brécy-Brières	Madame	Jocelyne OUDET	1 place du docteur Lancereaux	08400	78	1
Brévilly	Monsieur	Olivier HIBLOT	9 rue de l'Église	08140	374	1
Brienne-sur-Aisne	Monsieur	Xavier DE BOUTEVILLE	18 rue d'Obernai	08190	260	1
Brieulles-sur-Bar	Monsieur	Alain SEMBENI	1 Grande rue	08240	224	1
Briquenay	Monsieur	Jean-Yves PIC	2 rue des Maréchaux	08240	105	1
Brognon	Monsieur	Thierry HUBERT	Rue des Étots	08380	150	1
Bulson	Monsieur	Patrick BERTEAUX	1 rue des Bouchers	08450	138	1
Buzancy	Monsieur	Léopold NANJI	rue Charles Coffin	08240	357	1
Carignan	Monsieur	Alain DASSIMY	1 place du Docteur-Gairal	08110	2 930	1
Cauroy	Monsieur	Dominique DANNEAUX	2 rue de l'Église	08310	197	1
Cernion	Madame	Patricia FELIX	18 Grand'rue	08260	61	1
Chagny	Monsieur	Vincent IACONELLI	15 Grande rue	08430	190	1
Chalandry-Elaire	Monsieur	Pierre DELFORGE	1 rue de la Mairie	08160	683	1
Challerange	Monsieur	Vincent GAVART	1 place de la République	08400	454	1
Champigneul-sur-Vence	Monsieur	Cédric BILLEBAULT	1 route de Guignicourt	08430	126	1
Champigneulle	Monsieur	Pierre LAURENT-CHAUVET	4 rue Brou Hulot	08250	60	1
Champlin	Monsieur	Pascal SAINGERY	Place de la Mairie	08260	74	1
La Chapelle	Monsieur	Jean-Paul COLINET	49 Grande rue	08200	182	1
Chappes	Monsieur	Joseph MALCORPS	2 Place Marcel Camus	08220	101	1

Charbogne	Monsieur	Hugues HABERT	10 Grande rue	08130	233	1
Chardeny	Monsieur	Pierre DEMISSY	Chardeny	08400	56	1
Charnois	Monsieur	Hervé FRANCOTTE	Place de l'Église	08600	77	1
Château-Porcien	Monsieur	Didier SIMON	Place de l'Hôtel de Ville	08360	1 384	1
Chatel-Chéhéry	Monsieur	Roland DESTENAY	Rue Laloy-Chenet	08250	149	1
Le Châtelet-sur-Retourne	Monsieur	Jean-Michel MAVEL	Rue de la Tour	08300	804	1
Le Châtelet-sur-Sormonne	Madame	Marie-Christine TESSARI	2 rue Bailla	08150	162	1
Chaumont-Porcien	Monsieur	Guy CAMUS	Place de la Mairie	08220	495	1
Chémery-Chéhéry	Monsieur	Bernard RICLOT	6 rue Nationale Chémery-sur-Bar	08450	591	1
Chesnois-Auboncourt	Madame	Odile VILLET	6 rue du Moulin	08270	169	1
Cheveuges	Monsieur	Thierry ALEXANDRE	1 place Jules Neveux	08350	437	1
Chevières	Monsieur	Jean-Charles GENTY	16 place de la Mairie	08250	47	1
Chilly	Monsieur	Jean-Claude CHANTRAINE	9 imp Coutil Foulon	08260	148	1
Chooz	Monsieur	Jean-Marie BARREDA	1 place de l'Église	08600	762	1
Chuffilly-Roche	Monsieur	Guy MORLET	10 rue Principale	08130	76	1
Clavy-Warby	Monsieur	François JUSTINE	2 place Saint-Mathieu	08460	357	1
Cliron	Monsieur	Jean-Luc PINTEAUX	16 route nationale	08090	386	1
Condé-lès-Autry	Monsieur	Thierry RENAUX	10 rue de la Roseraie	08250	69	1
Condé-lès-Herpy	Monsieur	Bernard ROUSSEAUX	Place de la Mairie	08360	221	1
Contreuve	Monsieur	Francis MOUTON	2 Rue Planchette	08400	83	1
Cornay	Monsieur	Jean DE POUILLY	1 place de la mairie	08250	66	1
Corny-Machéroménil	Monsieur	Xavier BARIL	1 place de la Mairie	08270	195	1
Coucy	Monsieur	David POTIER	15 rue de la Mairie	08300	511	1
Coulommes-et-Marqueny	Monsieur	Guy DECLOUX	8 rue de la Mairie	08130	84	1
La Croix-aux-Bois	Monsieur	Daniel BOUILLON	31 rue de la Forêt	08400	152	1
Daigny	Madame	Marie-Ange ETIENNE	1 avenue de la Gare	08140	357	1
Damouzy	Monsieur	Christian SCHNEIDER	2 rue du Paquis	08090	459	1
Les Deux-Villes	Monsieur	Géry TRONÇON	Rue Haute	08110	257	1
Deville	Monsieur	Dominique COSENZA	58 rue Clément-Pierlot	08800	1 051	1
Dom-le-Mesnil	Monsieur	Christophe MAROT	49 bis route nationale	08160	1 106	1
Dommery	Madame	Christelle DUQUENOIS	2 place de l'Eglise	08460	185	1
Donchery	Monsieur	Christian WELTER	Place de la République	08350	2 115	1
Doumely-Bégny	Monsieur	Alain MASSEAU	5 route d'Adon	08220	76	1
Doux	Monsieur	René DEBROSSE	63 rue Saint Martin	08300	100	1
Douzy	Madame	Charline CLOSSE	2 place du 11-Novembre	08140	2 228	1
Draize	Madame	Marinette MANCEAUX	10 rue Principale	08220	103	1
Dricourt	Monsieur	Olivier RAULET	1 rue de l'Église	08310	93	1
L' Écaille	Monsieur	Joachim GAILLOT	5 rue Blanche-Terre	08300	282	1
L' Échelle	Monsieur	Daniel RHUL	Grand' rue	08150	142	1
Écly	Monsieur	Ludovic BUGNET	Rue Désiré-Linard	08300	181	1
Écordal	Monsieur	Eric ZUCCARI	20 rue des Telliers	08130	332	1
Escombres-et-le-Chesnois	Monsieur	Philippe CHOISY	3 place de la Mairie	08110	354	1
Estrebay	Madame	Mireille BLAIN	1 rue du Centre	08260	77	1
Étalle	Monsieur	Jean-Louis SWARTVAGHER	2 Grande Rue	08260	108	1
Éteignières	Monsieur	Jean-Pierre JARLOT	39 Grande rue	08260	519	1
Étrépigny	Madame	Sarah MINEUR	1 place Meslier	08160	299	1
Euilly-et-Lombut	Monsieur	Sarati WillsEOI	i piace Mesilel	55150	233	

Évigny	Madame	Aude SEREIN-POBER	8 rue de la Mairie	08090	194	1
Exermont	Monsieur	Sylvain NIZET	Hôtel de ville	08250	43	1
Fagnon	Madame	Coralie DURAND	3 Place du Général-de-Gaulle	08090	348	1
Faissault	Monsieur	Lionel VUIBERT	1 rue de l'Église	08270	255	1
Falaise	Monsieur	Jacques LANTENOIS	47 rue Notre-Dame	08400	339	1
Faux	Monsieur	Luc MONCEAU	5 rue Haute-Lumière	08270	58	1
Fépin	Monsieur	Jean-Louis BLONDEL	3 rue des Écoles	08170	267	1
La Férée	Monsieur	Michel CHEVANNE	4 rue de la Fontaine-Rouge	08290	85	1
La Ferté-sur-Chiers	Monsieur	Etienne MALCUIT	Place de la Mairie	08370	176	1
Flaignes-Havys	Monsieur	Franck ROBQUIN	Rue Principale	08260	122	1
Fleigneux	Monsieur	Pierre CORNET	1 place de l'Eglise	08200	209	1
Fléville	Monsieur	Alain LOBIDEL	26 rue Fernand-Simon	08250	101	1
Fligny	Monsieur	Bernard GOSSET	Place de la Mairie	08380	186	1
Flize	Monsieur	Cédric BRANZ	15 rue de Sedan	08160	1 775	1
		Martine LESSERTISSEUR-				
Floing	Madame	CAPITAIN	19 place de la Mairie	08200	2 405	1
Foisches	Monsieur	Richard DEBOWSKI	route de Charlemont	08600	211	1
Fossé	Monsieur	Christian HULOT	Place de la Mairie	08240	55	1
Fraillicourt	Madame	Catherine VICET	6 rue de l'Église	08220	194	1
Francheval	Monsieur	Brice BERTRAND	Place de la Mairie	08140	622	1
La Francheville	Monsieur	Alain FORTIN	5 rue d'Évigny	08000	1 730	1
Le Fréty	Monsieur	Gilbert CLARAT	2 rue du calvaire	08290	58	1
Fromelennes	Monsieur	Pascal GILLAUX	18 rue des Écoles	08600	1 060	1
Fromy	Monsieur	Dominique GÉRARD	23 Route Nationale	08370	84	1
Fumay	Monsieur	Mathieu SONNET	14 place Lambert-Hamaide	08170	3 541	1
Germont	Madame	Isabelle BÉCHARD	15 rue Principale	08240	48	1
Gernelle	Madame	Cathy NININ	6 rue des autrichiens	08440	321	1
Gespunsart	Monsieur	Gilles MICHEL	Place de l'Église	08700	1 079	1
Girondelle	Monsieur	Jean-Paul SOMMELETTE	1 place de la Mairie	08260	155	1
Givet	Monsieur	Robert ITUCCI	11 place Carnot	08600	6 908	1
Givonne	Madame	Raymonde MAHUT	22 rue des Sabotiers	08200	1 077	1
Givron	Monsieur	Gilles DUANT	Rue du Pavé	08220	87	1
Givry	Monsieur	Xavier FONTAINE	12 rue de la Libération	08130	278	1
Glaire	Monsieur	André GODIN	5 place de la Mairie	08200	897	1
Gomont	Monsieur	Jean-Luc ROUSSEAU	Place André-Charlier	08190	329	1
Grandchamp	Monsieur	Bernard PORTIER	11 Grande rue	08270	97	1
Les Grandes-Armoises	Monsieur	Gérard FAILLON	Place de la Mairie	08390	61	1
Grandham	Monsieur	Eladio CERRAJERO	Place de la Mairie	08250	40	1
Grandpré	Monsieur	Francis SIGNORET	5 rue des Quatre-Frères-Tellier	08250	557	1
La Grandville	Monsieur	Xavier PECHEUX	1 place de la Mairie	08230	812	1
Grivy-Loisy	Monsieur	Jean-Pol RICHELET	14 rue du Prieuré	08400	190	1
Gruyères	Monsieur	Bernard BLAIMONT	Rue Principale	08430	101	1
Gruyeres Gué-d'Hossus	Monsieur	André LIÉBEAUX	· ·			1
			133 Grand'rue	08230	529	
Guignicourt-sur-Vence	Madame	Brigitte LOIZON	11 place de l'Église	08430	308	1
Guincourt	Monsieur	Dominique PIERRE	Place André-Charlier	08130	92	1
Hagnicourt	Monsieur	Olivier LAMBERT	2 rue du Château	08430	83	1
Ham-les-Moines	Monsieur	Jérôme TISSOUX	3 rue Principale	08090	377	1
Ham-sur-Meuse	Monsieur	Jean-Claude JACQUEMART	82 Place de la Mairie	08600	240	1

Hannappes	Monsieur	Philippe CHAMPION	15 rue Haute	08290	141	1
Hannogne-Saint-Martin	Madame	Michèle FONTAINE	14 GRAND RUE	08160	470	1
Hannogne-Saint-Rémy	Monsieur	Gonzague GÉRARD	place de la république	08220	117	1
Haraucourt	Monsieur	Frédéric LATOUR	5 place de la Mairie	08450	735	1
Harcy	Monsieur	Joël RICHARD	2 rue Albert-Poulain	08150	517	1
Hargnies	Monsieur	Bernard DEFORGE	25 rue Gabriel-Brichet	08170	487	1
Harricourt	Monsieur	Joël CARRE	3 place des Spahis	08240	42	1
Haudrecy	Monsieur	Philippe CLAUDE	1 place de la Mairie	08090	318	1
Haulmé	Monsieur	Alain MOUS	Place de la Mairie	08800	92	1
Les Hautes-Rivières	Monsieur	Denis DISY	5 place de l'Hôtel-de-Ville	08800	1 507	1
Hauteville	Madame	Christelle CANON	6 rue des Écoliers	08300	109	1
Hauviné	Monsieur	Guy LECLERCQ	rue du Four	08310	335	1
Haybes	Monsieur	Jean-Claude GRAVIER	6 place de l'Hôtel-de-Ville	08170	1 942	1
Herbeuval	Monsieur	Franck JULLIEN	Place du Village	08370	123	1
Herpy-l'Arlésienne	Monsieur	Claude REGNIER	6 rue de Ham	08360	204	1
Hierges	Madame	Isabelle BAUDART	1 rue du Cimetière	08320	200	1
La Horgne	Madame	Nadine TEMPLIER	1 place des Spahis	08430	203	1
Houdilcourt	Monsieur	Emmanuel BRODEUR	1Mairie	08190	140	1
Houldizy	Monsieur	Gérard CALVI	2 rue de la Mairie	08090	379	1
Iliy	Monsieur	Jacques MULLER	1 place de l'Église	08200	420	1
Imécourt	Madame	Christelle HERBAY	2 rue du Château	08240	50	1
Inaumont	Monsieur	Michel MARCOTTE	Inaumont	08300	99	1
Issancourt-et-Rumel	Monsieur	Ghislain DEBAIFFE-RABOIN	6 rue de la Mairie	08440	396	1
Jandun	Monsieur	François GARCIA	1 rue du Gué	08430	295	1
Joigny-sur-Meuse	Monsieur	Jean-Pierre COLINET	2 Place Fuzellier	08700	697	1
Jonval	Madame	Stéphanie MATHY	9 Grande rue	08130	99	1
Juniville	Monsieur	Christian COGNIARD	Place du Général-de-Gaulle	08310	1 254	1
Justine-Herbigny	Monsieur	Brice HUBERT	4 rue du Colonel-Bienfait	08270	176	1
Laifour	Monsieur	Jean-Marie GARDELLIN	Place de la Mairie	08800	457	1
Lalobbe	Monsieur	Daniel COLAS	6 rue de la Mairie	08460	173	1
Lametz	Monsieur	Thierry WARZEE	11 rue Caroline-Gibert	08130	75	1
andres-et-Saint-Georges	Monsieur	Jean-Pierre CORNEILLE	9 rue du docteur Bernard	08240	80	1
Landrichamps	Monsieur	Sébastien PAULET	1 place de la Mairie	08600	133	1
Lançon	Monsieur	Eric HAULIN	5 rue du Cornay	08250	36	1
Launois-sur-Vence	Monsieur	Janick LOMBARD	13 rue Cécilia-Gazanière	08430	708	1
Laval-Morency	Monsieur	Patrick FONDER	19 Grand'Rue	08150	253	1
Leffincourt	Monsieur	Christophe MANCEAUX	2 rue de la Mairie	08310	195	1
Lépron-les-Valiées	Monsieur	Régis TATON				1
Létanne	Monsieur	Dominique BARRÉ	rue de l'église	08150	80	
Liart	Madame	Martine CHRETIEN	2 rue de la Mairie	08210	132	1
			3 place de la Mairie	08290	615	1
Linay	Monsieur	Francis ARNOULD	2 place de la Mairie	08110	253	1
Liry	Monsieur	Jacques BOUILLON	1 place de la Mairie	08400	89	1
Logny-Bogny	Madame	Anne TOURY	7 rue de la Halle	08150	171	1
Longwé	Monsieur	Patrick LESOILLE	Route des Quatre Champs	08260	75	1
Lonny	Monsieur	Mickaël LECLERE	1 place de la Mairie	08150	659	1
Lucquy	Monsieur	Alain LAMORLETTE	15 rue Pasteur	08300	614	1
Lumes	Monsieur	Olivier PETITFRERE	Place de la Mairie	08440	1 167	1

Machault	Madame	Chantal PIEROT	Place de la Mairie	08310	516	1
Maisoncelle-et-Villers	Monsieur	Francis HENRIET	1 Grande rue	08450	73	1
Malandry	Madame	Annick DUFILS	Rue des Sept-Fontaines	08370	83	1
Manre	Monsieur	Gérald LORFEUVRE	8 rue Principale	08400	106	1
Maranwez	Monsieur	Romain BOS	2 rue des Dions	08460	61	1
Marby	Madame	Marie-Claire DORÉ	1 rue du Cimetière	08260	63	1
Marcq	Madame	Séverine LALLEMENT	1 place de la Mairie	08250	101	1
Margny	Monsieur	Michel PROTIN	Grande rue	08370	196	1
Margut	Monsieur	Pierre DEBOUW	14 bis rue de Verdun	08370	785	1
Marlemont	Monsieur	Patrick LARUE	16 rue Principale	08290	144	1
Marquigny	Monsieur	Jean-Luc SAUCE	Place Henri Manceau	08390	84	1
Mars-sous-Bourcq	Monsieur	Mickaël AUDEGOND	1 place de la Mairie	08400	57	1
Marvaux-Vieux	Monsieur	Dominique ROBIN	1 rue de l'École	08400	75	1
Matton-et-Clémency	Madame	Sophie CHEVALIER	2 rue de Carignan	08110	478	1
Maubert-Fontaine	Monsieur	Christian MOUGIN	Place de la Mairie	08260	1 102	1
Mazerny	Madame	Anne OUDART	7 rue sous l'église	08430	126	1
Les Mazures	Madame	Elisabeth BONILLO-DERAM	6 rue Martin-Marthe	08500	926	1
Ménil-Annelles	Monsieur	François BÉCHECLOUX	4 rue Eugène-Thiéry	08310	113	1
Ménil-Lépinois	Madame	Muriel HOLIGNER	11 rue Saint-Martin	08310	138	1
Mesmont	Monsieur	Sébastien DERVAUX	1 place de la Mairie	08270	96	1
Messincourt	Monsieur	Michel SABATIER	place de la mairie	08110	620	1
Mogues	Monsieur	Marc WATHY	1 ruelle des Pièces	08110	220	1
Moiry	Madame	Jacqueline PIERRE	1 place de la Mairie	08370	148	1
La Moncelle	Monsieur	Radouane HARRAR	2 rue du Château	08140	143	1
Mondigny	Monsieur	Daniel THOMAS	1 place de la Mairie	08430	175	1
Le Mont-Dieu	Madame	Anne FRAIPONT	Le Mont-Dieu	08390	16	1
Mont-Laurent	Monsieur	Christian MATHY	5 Grande rue	08130	63	1
Mont-Saint-Martin	Monsieur	Gilles LEJEUNE	16 rue des Monts	08400	83	1
Mont-Saint-Remy	Monsieur	Emmanuel AUROUX	25 rue de la Retourne	08310	57	1
Montcheutin	Monsieur	René FRANÇART	8 avenue Georges Clemenceau	08250	136	
Montcornet	Monsieur	Régis DEPAIX	2 rue des Vieux Prés	08090	305	1
Montcy-Notre-Dame	Monsieur	Christophe LAURENT	19 rue Roger Salengro	08090	1 644	1
Montgon	Madame	Danielle ANDREY	3 place de la Mairie	08390	70	1
Monthermé	Madame	Catherine JOLY	Place de la République	08800	2 420	1
Monthois	Monsieur	Vincent FLEURY	1 place de la Mairie	08400	384	1
Montigny-sur-Meuse	Monsieur	Philippe RAVIDAT	1 rue de l'Église			1
				08170	82	1
Montigny-sur-Vence Montmeillant	Monsieur	Eric DELCOURT	6 rue du château	08430	248	
	Monsieur	Raphaël LACAILLE	35 rue Géneral-du-Merbion	08220	84	1
Mouron	Monsieur	Jean-Eric MANESSE	2 rue Neuve	08250	78	1
Mouzon	Monsieur	Alain RENARD	Place de l'Hôtel de Ville	08210	2 345	1
Murtin-et-Bogny	Madame	Catherine BOUILLON	5 route du Châtelet	08150	189	1
Nanteuil-sur-Aisne	Madame	Marie-Odile ANDRIEUX	1 place de la Mairie	08300	139	1
Neuflize	Monsieur	Romain PIATKOWSKI	23 rue Jean-Abraham-Poupart	08300	806	1
Neufmaison	Monsieur	Justin DEMELY	5 rue du Château-d'Eau	08460	71	1
Neufmanil	Monsieur	Dominique WAFFLARD	48 rue Jean-Jaurès	08700	1 036	1
La Neuville-à-Maire	Monsieur	Vincent BOURGIN	4 rue d'Ambly	08450	127	1
a Neuville-aux-Joûtes	Madame	Roseline DELSAUX	76 rue des Noues	08380	369	1

Neuville-Day	Monsieur	Bernard MAIRIEN	1 cour de la Mairie	08130	160	1
a Neuville-en-Tourne-à-Fuy	Madame	Mireille LEGUAY	2 place de la Mairie	08310	588	1
Neuville-lès-This	Monsieur	Freddy THEVENIN	6 rue du Moulin	08090	390	1
La Neuville-lès-Wasigny	Madame	Nadine MARCHAND	6 rue du Croteau	08270	161	1
Neuville-lez-Beaulieu	Monsieur	Nicolas CARPENTIER	7, rue de la Courcinette	08380	343	1
Neuvizy	Monsieur	Michel PAQUET	rue Simon	08430	119	1
Noirval	Monsieur	Thierry BAUSSART	Rue Principale	08400	28	1
Nouart	Monsieur	Xavier PERTUS	5 rue du Ruisselet	08240	143	1
Nouvion-sur-Meuse	Monsieur	Jean-Luc CLAUDE	1 place Albert Villemaux	08160	2 286	1
Nouzonville	Monsieur	Florian LECOULTRE	21 place Gambetta	08700	5 946	1
Novion-Porcien	Monsieur	Philippe LANTENOIS	1 place de la Mairie	08270	498	1
Novy-Chevrières	Monsieur	Yves BÉGUIN	14 route de Charleville	08300	744	1
Noyers-Pont-Maugis	Monsieur	Yannick VASSAN	Place des Tilleuls	08350	698	1
Oches	Monsieur	Michel RATAUX	place de la Mairie	08240	48	1
Olizy-Primat	Monsieur	Lione! VAIRY	4 place de la Mairie	08250	243	1
Omicourt	Monsieur	Jean-Marc DEGLAIRE	1 rue des cloutiers	08450	42	1
Omont	Monsieur	Thierry HUSSON	place de la Mairie	08430	85	1
Osnes	Monsieur	Daniel COLA	24 Grand'rue	08110	233	1
Pauvres	Monsieur	André MALVAUX	4 route de Coulommes	08310	191	1
Perthes	Monsieur	Pascal TURQUIN	2 grande rue	08300	317	1
Les Petites-Armoises	Monsieur	Jean-Claude MULLER	18 Grande rue	08390	63	1
Poilcourt-Sydney	Monsieur	Christian LAGARDE	18 rue de l'Église	08190	185	1
Poix-Terron	Monsieur	Jean-Marie OUDARD	Place de la Mairie	08430	860	1
Pouru-aux-Bois	Monsieur	Michel SALPETIER	1 place de la Mairie	08140	271	1
Pouru-Saint-Remy	Monsieur	Philippe DAVENNE	45 Petite rue	08370	1 188	1
Prez	Monsieur	Patrick DEMORGNY	3 rue de la Cerleau	08290	138	1
Prix-lès-Mézières	Monsieur	Bruno DEDION	1 place Charles-de-Gaulle	08000	1 371	1
Puilly-et-Charbeaux	Monsieur	Jean-Bernard CHOISIT	51 rue Principale	08370	232	1
Puiseux	Monsieur	Arnaud BOCQUILLON	place de la Mairie	08270	119	1
Pure	Monsieur	Yves MOZET	Grande rue	08110	610	1
Quatre-Champs	Monsieur	Tony BESANCON	1 Place Charles-Vincant	08400	221	1
Quilly	Monsieur	Jérôme HARDY	3 rue de la Mairie	08400	82	1
Raillicourt	Monsieur	Jacques VINCENT	Place de la Mairie	08430	206	1
Rancennes	Monsieur	Joël BOUCHER	3 rue des Écoles	08600	742	1
Raucourt-et-Flaba	Madame	Véronique DURU	Place de la Halie	08450	854	1
Regniowez	Monsieur	Jean-Yves LAGNEAUX	28 rue de l'Europe	08150	398	1
Remaucourt	Monsieur	Jean-Pierre DOUTÉ	Rue Principale	08220	174	1
Remiliy-Aillicourt	Madame	Marie-Antoinette BEAUDA	6 rue de Butez	08450	795	1
Remilly-les-Pothées	Monsieur	Marc BERTRAND	5 rue du Château	08150	258	1
Renneville	Monsieur	Yves BRÉDY	3 rue du Four	08220	208	1
Renwez	Madame	Annie JACQUET-FERRO	Place de la Mairie	08150	1 732	1
Rethel	Monsieur	Joseph AFRIBO	Place de la République	08300	7 895	1
Revin	Monsieur	Daniel DURBECQ	54 rue Victor-Hugo	08500	6 379	1
Rilly-sur-Aisne	Monsieur	Christian GERARD	2 rue du Lieutenant-Levitte	08130	144	1
Rimogne	Monsieur	Yannick ROSSATO	144 rue François Mitterrand	08150	1 405	1
Rocquigny	Monsieur	Serge LABIE	1 place Jean-Mermoz	08220	696	1
Rocroi	Monsieur	Denis BINET	16 place d'Armes	08230	2 359	1

Roizy	Monsieur	Xavier GUILLAUME	10 rue Neuve	08190	222	1
La Romagne	Monsieur	René MALHERBE	Rue Haute	08220	132	1
Rouvroy-sur-Audry	Madame	Florence MIDOUX	15 rue des Marronniers	08150	588	1
Rubigny	Monsieur	Daniel BAUDRILLARD	7 rue de l'Église	08220	67	1
Rumigny	Monsieur	David BURIDANT	1 place Saint-Pierre	08290	332	1
La Sabotterie	Madame	Marie BAUMEL	5 La rue du Bois	08130	115	1
Sachy	Madame	Arlette BRACONNIER	Rue de l'Église	08110	188	1
Sailly	Monsieur	Jérôme PRUDHOMME	Place de l'Église	08110	256	1
Saint-Aignan	Monsieur	Christian LOIZON	1 rue des Courtys	08350	151	1
Saint-Clément-à-Arnes	Monsieur	Denis OUDIN	1 place de la Mairie	08310	108	1
Saint-Étienne-à-Arnes	Madame	Elyse ROUSSY	1 rue de l'Église	08310	244	1
Saint-Fergeux	Monsieur	David VILLAIN	Place Wissembourg	08360	214	1
Saint-Germainmont	Madame	Blandine CHOCARDELLE	3 rue Brennus-Delaitre	08190	854	1
Saint-Jean-aux-Bois	Monsieur	Guy BERTRAND	11 Grande Rue	08220	110	1
Saint-Juvin	Monsieur	Francis CANNAUX	Place de la Mairie	08250	108	1
Saint-Lambert-et-Mont-de-Jeux	Monsieur	Philippe LIEGEART	1 rue du Tilleul	08130	149	1
Saint-Laurent	Monsieur	Laurent FORGET	13 place de la Mairie	08090	1 275	1
Saint-Loup-en-Champagne	Madame	Amandine NOCTON	Place du 24e-Régiment-	08300	330	1
			d'Infanterie			
Saint-Loup-Terrier	Monsieur	Christian BELLOY	1 Place de la Mairie	08130	185	1
Saint-Marceau	Monsieur	Teddy ETIENNE	1 rue de la Mairie	08160	357	1
Saint-Marcel	Monsieur	Daniel THIEBAUX	4 ruelle de la Renardière	08460	365	1
Saint-Menges	Monsieur	Roger WATELET	Place de la République	08200	988	1
Saint-Morel	Monsieur	Thierry DEGLAIRE	10 rue Roland-Garros	08400	217	1
Saint-Pierre-à-Arnes	Monsieur	Bertrand HAULIN	9 rue de la Vallée	08310	69	1
Saint-Pierre-sur-Vence	Madame	Franciane BAELDEN	6 rue des Paquis	08430	126	1
Saint-Pierremont	Monsieur	Loïc LALONDE	12 Grand'rue	08240	76	1
Saint-Quentin-le-Petit	Madame	Nathalie FLEITER	8 Grande Rue	08220	120	1
Saint-Remy-le-Petit	Monsieur	Grégory GRAUMER	Saint-Remy-le-Petit	08300	44	1
Sainte-Marie	Monsieur	Jean-François LE GALL	10 rue de l'église	08400	84	1
Sainte-Vaubourg	Monsieur	Jean-Luc GUERIN	route départementale 21	08130	89	1
Sapogne-et-Feuchères	Monsieur	Frédéric GILLET	Grand'rue	08160	526	1
Sapogne-sur-Marche	Monsieur	Pascal NICOLAS	3 place Gillard	08370	141	1
Saulces-Champenoises	Monsieur	Mickaël MASSET	14 Grande rue	08130	244	1
Saulces-Monclin	Monsieur	Maurice JEANNELLE	7 rue Varennes-sur-Allier	08270	821	1
Sault-lès-Rethel	Monsieur	Michel KOCIUBA	30 avenue Bourgoin	08300	1 933	1
Sault-Saint-Remy	Monsieur	Fabien GATINOIS	1 place de la Mairie	08190	207	1
Sauville	Monsieur	Marie-Bernard DEOM	place de la Mairie	08390	253	1
Savigny-sur-Aisne	Monsieur	Thierry MACHINET	2 place de l'Église	08400	387	1
Séchault	Monsieur	René SALEZ	Rue de la Belle-Étoile	08250	61	1
Sécheval	Monsieur	Philippe CANOT	1 place Dauphine	08150	564	1
Sedan	Monsieur	Didier HERBILLON	6 rue de La Rochefoucauld	08200	16 777	1
Semide	Monsieur	Hubert OUDIN	1 place de la Mairie	08400	209	1
Semuy	Monsieur	Jean FRANKART	11 rue des Écoles	08130	90	1
Senuc	Monsieur	Hervé LAHOTTE	12 rue Haute	08250	169	1
Seraincourt	Monsieur	Mathieu FOURNY	Place d'Écosse	08220	282	1
Sery	Monsieur	Sébastien LAURENT	15 rue du bourg Pillery	08270	364	1
Seuil	Monsieur	Denis AUBERT	33 rue de Champagne	08300	164	1

Sévigny-la-Forêt	Madame	Maryse COUCKE	8 Grande rue	08230	284	1
Sévigny-Waleppe	Monsieur	Eric GHIRSCH	8 rue du Château	08220	230	1
Signy-l'Abbaye	Monsieur	Jean-Paul DOSIERE	2 place de l'Hôtel-de-Ville	08460	1 391	1
Signy-le-Petit	Madame	Béatrice CARDON	1 place de l'Église	08380	1 266	1
Signy-Montlibert	Madame	Josée LEFEVRE	Grande rue	08370	92	1
Singly	Monsieur	Jean-Luc PETRE	18 Rue Jean-François Clouet	08430	138	1
Sommauthe	Monsieur	Jean-Baptiste GOMEZ	Rue Taburne	08240	114	1
Sommerance	Monsieur	Florent PIERSON	14 rue de la Hallette	08250	39	1
Son	Monsieur	Thierry KUDLA	3 rue de l'Église	08300	99	1
Sorbon	Monsieur	Benoît WILLEMET	6 rue de l'Église	08300	198	1
Sorcy-Bauthémont	Madame	Monique CHARROIS	1 place du Pachy	08270	155	1
Sormonne	Monsieur	François DENEUX	1 place de l'Église	08150	558	1
Stonne	Monsieur	William REBISZ	d'Infanterie Motorisée-	08390	43	1
Sugny	Monsieur	Laurent HANNEQUIN	Place de la Mairie	08400	103	1
Sury	Monsieur	Patrice RAMELET	place de l'Eglise	08090	112	1
Suzanne	Monsieur	Benoît DELETANG	Place de Saint-Barthélemy	08130	66	1
Sy	Monsieur	Bruno DESWAENE	5 rue de la Petite ville	08390	52	1
Tagnon	Madame	Monique MISSET	1 rue du Docteur-Doven	08300	897	1
Taillette	Monsieur	Christian MICHAUX	1 place de la Mairie	08230	409	1
Tailly	Monsieur	Vincent THIERION	1 rue de l'Église	08240	180	1
Taizy	Monsieur	Sylvain POTIER	place des Tilleuls	08360	107	1
Tannay	Monsieur	Bruno VALET	7 rue de Montluçon	08390	160	1
Tarzy	Monsieur	Jean-Marie DEVAUX	1 place de l'Église	08380	156	1
Tétaigne	Monsieur	Jean-Marie PIERRE	Grande rue	08110	134	
Thelonne	Monsieur	Denis AUPRETRE	Grand'rue	08350	408	1
Thénorgues	Monsieur	Christophe DION	Rue des Roises	08330	84	1
Thilay	Madame	Nicole JEANNESSON	19 rue de la Naux	08800		1
Thin-le-Moutier	Monsieur	Jean-François MARTEAUX	Place de la Mairie	08460	1 073	1
This	Monsieur	Geoffrey THEVENIN			633	1
Le Thour	Madame	Ingrid BOUCHER	1 place Migeot	08090	233	1
Thugny-Trugny	Madame	Viviane COUSINARD	1 place de la Mairie	08190	411	1
Toges	Monsieur	Roland CANIVENQ	26 rue d'Attigny 4 place de la Mairie	08300	266	1
Touligny	Monsieur	Alain LEGROUX		08400	104	1
Tourcelles-Chaumont	Monsieur	Jacques GROSSELIN	Place de la Mairie	08430	87	1
Tournavaux	Monsieur	Luc LALOUETTE	24 bis rue de St Amand 2 place de la Mairie	08400	93	1
Tournes	Monsieur	Gérard CARBONNEAUX		08800	245	1
Tourteron	Monsieur	Michel CLAUDE	2 rue de la Citadelle	08090	1 103	1
Tremblois-lès-Carignan	Monsieur	Jean-Pol OURY	5 place de la Mairie	08130	183	1
Tremblois-lès-Rocroi	Monsieur		Place de la Mairie	08110	169	1
Vandy	Monsieur	Fabrice MAURICE	1 place de la Mairie	08150	156	1
Vaux-Champagne		Bruno DAUPHY	5 place Roger Pollet	08400	208	1
Vaux-en-Dieulet	Monsieur	Pascal DETREZ	12 rue haute	08130	133	1
Vaux-lès-Mouron	Monsieur	Bernard BESTEL	1 rue du Moulin	08240	55	1
Vaux-les-Mouron	Monsieur	Charles VAN DEN BERGH	4 rue de Bouconville	08250	84	1
	Monsieur	Denis PETITPAS	Place du Témois	08210	75	1
Vaux-lès-Rubigny	Madame	Marie-Véronique RACAPE	5 rue de l'Église	08220	50	1
Vaux-Montreuil	Monsieur	François-Pierre AVRIL	8 rue des Vallées	08270	108	1
Vaux-Villaine	Monsieur	Jean-Marc ROUSSEAUX	12 rue Ulysse-Jeantils	08150	196	1

Vendresse	Madame	Marie-France BARBE	Place de la Mairie	08160	506	1
Verpel	Monsieur	Bruno MARYNS	Place de la Mairie	08240	70	1
Verrières	Madame	Martine VERNEL	7 rue Principale	08390	29	1
Viel-Saint-Remy	Monsieur	Philippe DAUBANGE	3 Rue Devant de l'Eglise	08270	303	1
Vieux-lès-Asfeld	Monsieur	Emmanuel BROCHET	1 rue de l'Église	08190	321	1
Ville-sur-Lumes	Monsieur	Jean-Louis BOUCHER	33 Grande rue	08440	536	1
Ville-sur-Retourne	Monsieur	Frédéric VERZEAUX	3 rue de la Mairie	08310	84	1
/illers-devant-le-Thour	Monsieur	Jean-Paul PROT	60 Grande rue	08190	425	1
Villers-devant-Mouzon	Monsieur	Ludovic BEAURAIN	4 Grand'rue	08210	101	1
Villers-le-Tilleul	Monsieur	Jean BARROIS	8 Grande rue	08430	240	1
Villers-le-Tourneur	Monsieur	Jean-François DERRIERE	6 rue de la Mairie	08430	196	1
Villers-Semeuse	Monsieur	Jérémy DUPUY	11 rue Ferdinand-Buisson	08000	3 673	1
Villers-sur-Bar	Monsieur	Christophe HELLER	10 grand rue	08350	252	1
Villers-sur-le-Mont	Monsieur	Vincent COLINET	Place Saint Boniface	08430	114	1
Villy	Monsieur	Richard PHILBICHE	1 Place Saint Martin	08370	217	1
Vireux-Molhain	Monsieur	Jean-Pol DEVRESSE	Place Henri-Pecqueur	08320	1 530	1
Vireux-Wallerand	Monsieur	Bernard DEKENS	Rue Edmond-Guyaux	08320	2 019	1
Vivier-au-Court	Madame	Dominique NICOLAS-VIOT	66 rue René-Gouverneur	08440	3 044	1
Voncq	Madame	Marie-France KUBIAK	14 rue du 57e-Régiment- d'Infanterie	08400	223	1
Vouziers	Monsieur	Yann DUGARD	Place Carnot	08400	4 489	1
Vrigne aux Bois	Monsieur	Patrick DUTERTRE	11 avenue Jean-Jaurès	08330	3 701	1
Vrigne-Meuse	Monsieur	Yann GREGOIRE	7 chemin de Mézières	08350	301	1
Wadelincourt	Monsieur	Bruno CUNY	1 place Stévenin	08200	478	1
Wagnon	Monsieur	Jérôme LOPEZ	11 rue de lor	08270	129	1
Warcq	Madame	Marie-Annick PIERQUIN	3 place de la Mairie	08000	1 300	1
Warnécourt	Monsieur	Nicolas POIRET	2 rue Lauveau	08090	388	1
Wasigny	Madame	Josiane MAUROY-PIERRAT	47 rue Jean-Jaurès	08270	334	1
Wignicourt	Monsieur	François MOREAU	2 impasse du Fossé	08270	59	1
Williers	Madame	Marie-Françoise COLLIN	rue principale	08110	45	1
Yoncq	Madame	Marie-Pascale PONSIGNON	20 Grande rue	08210	104	1
Yvernaumont	Madame	Josette PELTIER	1 Rue Moyer	08430	144	1
				Total	232 461	448

Nombre d'électeurs : 448

Annexe à l'arrêté préfectoral n° 2020-**69**0 du

2 6 OCT. 2020

Le préfet,

Jean-Sébastien LAMONTAGNE

Collège des présidents des EPCI-FP de moins de 20 000 habitants

Nom de l'EPCI à FP	Civilité	Président	Adresse siège	Population totale	Nombre d'électeurs
Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise	Monsieur	Benoît SINGLIT	44-46 rue du chemin salé B.P.80 08400 VOUZIERS	17 871	1
Communauté de communes Ardennes Thiérache	Monsieur	Miguel LEROY	4-6 impasse de la fontaine 08260 MAUBERT-FONTAINE	10 082	1
				27 953	2

Nombre d'électeurs : 2

Annexe à l'arrêté préfectoral n° 2020- $\log du$

2 6 OCT. 2020

Le préfet,

Jean-Sébastien LAMONTAGNE

Préfecture 08

8-2020-10-27-001

Arrêté portant désignation du comptable par intérim de la trésorerie de Fumay





DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES ARDENNES

ARRÊTE

portant désignation du comptable par intérim de la trésorerie de Fumay

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant positions statutaires relatives à la fonction publique d'État;

Vu le décret n°85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive des fonctions ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction Générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances publiques ;

Vu le décret $n^{\circ}2010$ -986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la Direction Générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 7 mai 2020 portant mutation et nomination de Madame Sandrine LEGROS, inspectrice divisionnaire des Finances publiques sur l'emploi de comptable public à la Trésorerie de Carignan;

Vu le décret n°2017-1391 du 21 septembre 2017 relatif au corps de catégorie A de la Direction Générale des Finances publique et à divers emplois des ministères économiques et financiers ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2018 relatif à l'organisation du service des comptables publics :

Vu le décret du 6 juin 2016 portant nomination de Mme Sylvie HERMANT, administratrice générale des Finances publiques, en qualité de directrice départementale des Finances publiques des Ardennes;

Vu l'instruction du bureau SPIB-2B n°2020/01/2182 du 09 janvier 2020 relative au référentiel des structures comptables au 01/01/2020;

Vu la décision en date du 19 octobre 2020 de la Directrice départementale des Finances publiques des Ardennes de nommer Monsieur Pascal-Candide PEREZ comptable public par intérim de la Trésorerie de Fumay;

ARRÊTE:

Article 1: M. Pascal-Candide PEREZ, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, est nommé comptable public par intérim de la Trésorerie de Fumay.

Article 2: La présente décision prend effet le 1er novembre 2020 jusqu'au 31 décembre 2020.

Article 3: Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n°8-2020-10-20-001 du 20 octobre 2020, paru au Recueil des Actes Administratifs n°8-2020-101 publié le 23 octobre 2020

Il sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Charleville-Mézières, le 27 octobre 2020

L'administratrice générale des Finances Publiques,

Directrice départementale

des Finances publiques des Ardennes,

Sylvie Hermant

Préfecture 08

8-2020-10-22-002

arrêté portant modification de la CDPPT



SOUS-PREFECTURE DE RETHEL

ARRÊTÉ N° 2020/32 PORTANT MODIFICATION DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA PRESENCE POSTALE TERRITORIALE

Le Préfet des Ardennes, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre national du Mérite.

Vu la loi n° 95-115 du 4 février 1995 modifiée d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, notamment ses articles 28 et 29 ;

Vu la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux ;

Vu la loi n° 2005-516 du 20 mai 2005 relative à la régulation des activités postales, notamment son article 3 :

Vu la loi n° 2010-123 du 9 février 2010 relative à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales ;

Vu l'ordonnance n° 2004-637 du 1^{er} juillet 2004 relative à la simplification de la composition et du fonctionnement des commissions administratives et à la réduction de leur nombre, ratifiée et modifiée par la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit et modifiée par l'ordonnance n° 2005-727 du 30 juin 2005 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives notamment ses articles 8 et 9 ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret n° 2006-1239 du 11 octobre 2006 relatif à la contribution de La Poste à l'aménagement du territoire ;

Vu le décret n° 2007-310 du 5 mars 2007 relatif au fonds postal national de péréquation territoriale ;

1 Place de la Préfecture - BP n° 60002 - 08005 CHARLEVILLE-MEZIERES Cedex - Téléphone 33 03-24-59-66-00 Site internet des services de l'Etat : www.ardennes.pref.gouv.fr

Vu le décret n° 2007-448 du 25 mars 2007 relatif à la composition, aux attributions et au fonctionnement des commissions départementales de présence postale territoriale ;

Vu la circulaire interministérielle du 30 avril 2007 relatif au rôle du représentant de l'Etat pour la mise en œuvre de la contribution de La Poste à l'aménagement du territoire ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010-222 du 26 mai 2010 portant composition de la commission départementale de la présence postale territoriale ;

Vu l'arrêté n° 2011-323 du 16 juin 2011 portant modification de la commission départementale de la présence postale territoriale ;

Vu l'arrêté n° 2014-315 du 6 juin 2014 portant modification de la commission départementale de la présence postale territoriale ;

Vu l'arrêté n° 2015-205 du 14 avril 2015 portant modification de la commission départementale de la présence postale ;

Vu l'arrêté n° 2016-212 du 27 avril 2016 portant modification de la commission départementale de la présence postale ;

Vu la désignation en date du 14 octobre 2020 par l'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalités des Ardennes, des élus appelés à siéger au sein de la commission départementale de la présence postale territoriale ;

Sur proposition de la sous-préfète de Rethel;

ARRÊTE

<u>ARTICLE 1er</u> : Les représentants des communes et intercommunalités au sein de la commission départementale de la présence postale territoriale sont modifiés conne suit :

- Collège Communes moins de 2 000 habitants :
 - Titulaire : Régis DEPAIX, Maire de Montcornet
 - Suppléant : Bernard BLAIMONT, Maire de Gruyère
- Collège Communes 2 000 habitants et plus ;
 - Titulaire : Daniel DURBECQ, Maire de Revin
 - Suppléant : Yann DUGARD, Maire de Vouziers
- Collège Groupement de communes :
 - Titulaire : **Miguel LEROY**, Président de la communauté de communes Ardennes Thiérache
 - Suppléant : **Frédéric LATOUR**, Président de la communauté de communes Portes du Luxembourg
- Collège Zones Urbaines Sensibles :
 - Titulaire : **Didier HERBILLON**, Maire de Sedan
 - Suppléante : Armelle LEQUEUX, Adjointe au Maire de Charleville-Mézières

ARTICLE 2 : Les autres membres de la commission départementale de la présence postale territoriale sont inchangés.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture des Ardennes et la sous-préfète de Rethel sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Ardennes et des services déconcentrés de l'Etat et dont copie sera adressée à chacun des membres ci-dessus désignés et au directeur de La Poste des Ardennes.

Charleville Mézières, le 22 octobre 2020

Le Préfet

Jean-Sébastien LAMONTAGNE